

# PROPOSER DE NOUVELLES UTOPIES ANARCHISTES

04.01.2022

Au cours de cette journée, dix intervenants et quatre modérateurs ont pu engager une discussion avec l'auditoire d'une quarantaine de personnes dans l'objectif d'élaborer des récits et modèles collectifs qui auraient un pouvoir transformateur dans notre rapport à l'anarchie. Les quatre panels ont interrogé respectivement les rôles du philosophe, du propriétaire, du juge et du publiciste dans nos récits sociaux actuels. En montrant comment la théorie anarchiste se saisit en droit et par le droit des différents problèmes que pose la théorisation du philosophe, l'acte d'appropriation du propriétaire, la procédure légale du juge, mais aussi le moment constituant du publiciste, ceux-ci ont illustré les pratiques spéculatives qui peuvent servir à nous amener vers de nouveaux modèles juridiques.

L'objectif de cette journée d'étude était donc de proposer de nouvelles utopies anarchistes à partir d'une étude des pratiques judiciaires et juridiques déjà existantes. Il nous semble que la discipline juridique, parfois malmenée par les penseurs anarchistes, peut renouveler l'imagination politique. Nous remercions tous ceux présents d'avoir su illustrer brillamment cette hypothèse.

Le groupe des juristes anarchistes, constitué de Clarisse Anceau, Elie Aslanoff, Louis Hill, Arié Lévy et Nicholas Saul, souhaite remercier les professeurs de l'École de droit, Guillaume Tusseau, Séverine Dusollier et Horatia Muir-Watt ainsi que la Pr. Catherine Malabou d'avoir joué le jeu de modérateurs au sein de panels riches en débats et oxymores.

Nous remercions également les contributeurs qui par la richesse de leurs interventions ont démontré l'existence d'une communauté de recherche forte qui se retrouve autour des possibilités qu'évoque la pratique du droit dans les théories anarchistes. Nous voulons remercier aussi le public qui dans ses questions et les discussions qu'ils ont engagées a démontré l'intérêt suscité pour cette thématique et l'approfondissement des pistes de recherche entrouvertes lors de cet évènement.

Enfin, nous remercions sincèrement le soutien de l'École de droit de Sciences Po, par son financement et sa présence, ainsi que les responsables administratives du programme doctoral de l'École de droit, Françoise Bobrie et Lidiwine Kerbourc'h, sans qui cet évènement n'aurait jamais pu se tenir dans d'aussi bonnes conditions malgré le contexte actuel.

Le groupe des juristes anarchistes prend fin pour cette année, mais reprendra en 2022 pour annoncer la suite des projets avec la publication interne d'un rapport sur la journée d'étude et l'organisation de nouvelles réunions au cours de l'année à venir.